

CENTURY 21 BARÈME HONORAIRES TTC - TRANSACTION



PRIX DE VENTE	HONORAIRES	PRIX DE VENTE	HONORAIRES	PRIX DE VENTE	HONORAIRES	PRIX DE VENTE	HONORAIRES	PRIX DE VENTE	HONORAIRES					
50 000 € ou moins	4 000 €	240 000 €	249 000 €	15 500 €	440 000 €	449 000 €	25 500 €	640 000 €	649 000 €	35 500 €	840 000 €	849 000 €	45 500 €	
51 000 €	59 000 €	4 800 €	250 000 €	259 000 €	16 000 €	450 000 €	459 000 €	26 000 €	650 000 €	659 000 €	36 000 €	850 000 €	859 000 €	46 000 €
60 000 €	69 000 €	5 600 €	260 000 €	269 000 €	16 500 €	460 000 €	469 000 €	26 500 €	660 000 €	669 000 €	36 500 €	860 000 €	869 000 €	46 500 €
70 000 €	79 000 €	6 400 €	270 000 €	279 000 €	17 000 €	470 000 €	479 000 €	27 000 €	670 000 €	679 000 €	37 000 €	870 000 €	879 000 €	47 000 €
80 000 €	89 000 €	7 200 €	280 000 €	289 000 €	17 500 €	480 000 €	489 000 €	27 500 €	680 000 €	689 000 €	37 500 €	880 000 €	889 000 €	47 500 €
90 000 €	99 000 €	8 000 €	290 000 €	299 000 €	18 000 €	490 000 €	499 000 €	28 000 €	690 000 €	699 000 €	38 000 €	890 000 €	899 000 €	48 000 €
100 000 €	109 000 €	8 500 €	300 000 €	309 000 €	18 500 €	500 000 €	509 000 €	28 500 €	700 000 €	709 000 €	38 500 €	900 000 €	909 000 €	48 500 €
110 000 €	119 000 €	9 000 €	310 000 €	319 000 €	19 000 €	510 000 €	519 000 €	29 000 €	710 000 €	719 000 €	39 000 €	910 000 €	919 000 €	49 000 €
120 000 €	129 000 €	9 500 €	320 000 €	329 000 €	19 500 €	520 000 €	529 000 €	29 500 €	720 000 €	729 000 €	39 500 €	920 000 €	929 000 €	49 500 €
130 000 €	139 000 €	10 000 €	330 000 €	339 000 €	20 000 €	530 000 €	539 000 €	30 000 €	730 000 €	739 000 €	40 000 €	930 000 €	939 000 €	50 000 €
140 000 €	149 000 €	10 500 €	340 000 €	349 000 €	20 500 €	540 000 €	549 000 €	30 500 €	740 000 €	749 000 €	40 500 €	940 000 €	949 000 €	50 500 €
150 000 €	159 000 €	11 000 €	350 000 €	359 000 €	21 000 €	550 000 €	559 000 €	31 000 €	750 000 €	759 000 €	41 000 €	950 000 €	959 000 €	51 000 €
160 000 €	169 000 €	11 500 €	360 000 €	369 000 €	21 500 €	560 000 €	569 000 €	31 500 €	760 000 €	769 000 €	41 500 €	960 000 €	969 000 €	51 500 €
170 000 €	179 000 €	12 000 €	370 000 €	379 000 €	22 000 €	570 000 €	579 000 €	32 000 €	770 000 €	779 000 €	42 000 €	970 000 €	979 000 €	52 000 €
180 000 €	189 000 €	12 500 €	380 000 €	389 000 €	22 500 €	580 000 €	589 000 €	32 500 €	780 000 €	789 000 €	42 500 €	980 000 €	989 000 €	52 500 €
190 000 €	199 000 €	13 000 €	390 000 €	399 000 €	23 000 €	590 000 €	599 000 €	33 000 €	790 000 €	799 000 €	43 000 €	990 000 €	999 000 €	53 000 €
200 000 €	209 000 €	13 500 €	400 000 €	409 000 €	23 500 €	600 000 €	609 000 €	33 500 €	800 000 €	809 000 €	43 500 €	1 000 000 €	ou plus	53 500 €
210 000 €	219 000 €	14 000 €	410 000 €	419 000 €	24 000 €	610 000 €	619 000 €	34 000 €	810 000 €	819 000 €	44 000 €			
220 000 €	229 000 €	14 500 €	420 000 €	429 000 €	24 500 €	620 000 €	629 000 €	34 500 €	820 000 €	829 000 €	44 500 €			
230 000 €	239 000 €	15 000 €	430 000 €	439 000 €	25 000 €	630 000 €	639 000 €	35 000 €	830 000 €	839 000 €	45 000 €			

Date : 01/05/2021. Taux de TVA en vigueur. Honoraires à la charge du VENDEUR sauf cas exceptionnel prévu au mandat. L'avis de valeur ne donnant pas Mandat de vente sera facturé 150 € TTC.



CENTURY 21 BARÈME HONORAIRES - GESTION LOCATIVE



PRESTATION	SERVICE INITIAL	SERVICE PRIVILÈGE	COÛT HORS FORFAIT
Taux TTC	8%	9,50%	
Présence téléphonique permanente.	■	■	
Rédaction du mandat de gérance et d'assurance.	■	■	
Commandement des expertises obligatoires (DPE, Plomb et ERNMT).	■	■	
Envois des quittances, appels de loyer et encaissement des loyers.	■	■	
Tenue de la comptabilité propriétaire (cotisations, assurances, etc.).	■	■	
Edition des rapports de gérance et versement des loyers mensuellement aux bailleurs.	■	■	
Révision des loyers annuelle selon l'indice IRL.	■	■	
Régularisation des charges annuelles (TOM, charges de copropriété, entretien chaudière, climatisation, ...).	■	■	
Contrôle des contrats d'entretien (chaudière, clim, cheminée).	■	■	
Demande annuelle de l'attestation d'assurance multirisque Habitation.	■	■	
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception.	■	■	
Acceptation et contrôle de la validité du congé locataire (préavis de départ).	■	■	
Règlement des factures et suivi de ces dernières.	■	■	
Rendu du dépôt de garantie avec calcul des régularisations de charges et synthèse des états des lieux d'entrée et de sortie.	■	■	
Etablissement et envoi des éléments pour la rédaction des revenus fonciers.		■	
Envoi des lettres de rappel (1ère relance, mise en demeure, commandement de payer).		■	
Déclaration auprès de l'assurance loyer impayé et suivi mensuel du dossier.		■	
Recouvrement des créances, suivi des assignations et procédures d'expulsions. Suivi des relations avec huissiers et avocats.		■	
Paiement des appels de fonds des charges de syndic.		■	
Visite conseil (pré-visite avant état des lieux) et compte-rendu au bailleur.		■	
Demande de devis pour travaux et suivi de la bonne réalisation de ceux-ci (maximum 2 000€) sauf pour les réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC possibilité de traiter directement.		■	
Suivi des dossiers sinistres tels que : Dégâts des eaux, Représentation du bailleur aux expertises, Gestion Relation Assurance, Syndic.		■	
Donner congé au locataire (Congé pour vente ou reprise).		■	
Suivi d'un dossier détérioration immobilière, même après le départ du locataire.		■	
Gestion de la relation avec le syndic.		■	
Représentation du bailleur à l'Assemblée Générale de copropriété.			100 € / an
Suivi des gros chantiers (supérieur à 2 000€).			5 % (max 1 000 €)
Conseil juridique et fiscal.			30 € / heure
Montage des dossiers ANAH (Rendez-vous auprès des services administratifs et obtention des fonds).			250 €

Barème établi le 15/09/2014.

CENTURY 21 BARÈME HONORAIRES - LOCATION



ZONE GÉOGRAPHIQUE DANS LAQUELLE EST SITUÉ LE BIEN LOUÉ :

Zone "Très Tendue" Zone "Tendue" Zone "non tendue"

Selon la Loi ALUR, la zone tendue concerne les villes suivantes :

ASSAS, BALARUC LE VIEUX, CASTELNAU LE LEZ, CLAPIERS, FABRÈGUES, FRONTIGNAN, GIGEAN, GRABELS, JACOU, JUVIGNAC, LATTES, LAVÈRUNE, LE CRÈS, MONTFERRIER SUR LEZ, MONTBAZIN, MONTPELLIER, PÉROLS, PRADES LE LEZ, POUSSAN, SAINT CLÉMENT DE RIVIÈRE, SAINT GELY DU FESC, SAINT JEAN DE VÉDAS, SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES, SAUSSAN, SÈTE, TEYRAN, VENDARGUES, VILLENEUVE LES MAGUELONE.

HONORAIRES À LA CHARGE DU LOCATAIRE :	
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	10 € / m² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m² TTC

HONORAIRES À LA CHARGE DU BAILLEUR :	
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	10 € / m² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m² TTC

La location en zone non tendue concerne toutes les villes qui ne sont pas comprises dans la liste ci-dessus. Pour cette zone le barème de location est de 8 € / m² TTC et 3 € / m² TTC sur le même principe que les tableaux ci-dessus

Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la Loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n° 2014-890 du 1er Août 2014.

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

Barème établi le 15/09/2014.